

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-918

présenté par
M. Maudet et Mme Pantel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le financement par l'État de la prise en charge des risques santé des sapeurs-pompiers et de leur exposition aux risques professionnels. Ce rapport fait état des principaux risques auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, récapitule les crédits consacrés et étudie la possibilité de créer une dotation dédiée à leur prise en charge au sein du programme 161 « Sécurité civile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport sur le financement par l'État de la prise en charge des risques santé des sapeurs-pompiers et de leur exposition aux risques professionnels.

La question des risques santé et professionnels auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers a pris du temps avant d'être abordée par les pouvoirs publics, en comparaison avec d'autres pays. Pourtant, il s'agit là d'une des professions les plus exposées, en raison du caractère très physique de leurs interventions et d'un environnement opérationnel difficile (exposition aux fumées et aux fortes chaleurs lors des feux, horaires atypiques et travail de nuit, stress face à des situations d'urgence et de crise avec le port d'équipements lourds, etc.). La connaissance de ces risques est essentielle afin de réaliser les investissements nécessaires, notamment s'agissant des tenues de protection.

Un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2019 fait état de risques accrus, chez les sapeurs-pompiers d'accidents et de

troubles musculo-squelettiques, d'accidents cardiovasculaires, ou encore de développement de certains cancers (comme le mésothéliome qui résulte notamment de l'exposition à l'amiante). Les risques psychosociaux des travailleurs des services de sauvetage, longtemps sous-estimés, sont de plus en plus reconnus. Aux États-Unis, le taux de syndrome de stress post-traumatique atteint 21 % chez les sapeurs-pompiers, contre 4 % pour la population en général. En France, les données sur ce sujet sont encore rares.

C'est pourquoi les rapporteurs spéciaux souhaitent qu'un rapport dédié à ces risques santé et professionnels soit remis à la représentation nationale, afin d'actualiser l'état de la connaissance sur ce sujet, et adapter le financement de ces risques par les pouvoirs publics.